

Organisation de manifestations commerciales - Attribution de subventions

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Afin de renforcer l'attractivité du marché du mardi, élément de centralité et de dynamisation économique du centre-ville, la Ville de Besançon et l'Association Interbio Franche-Comté, en partenariat avec le Syndicat des Marchés de France, s'associent pour élargir aux producteurs les marchés du mardi.

Outre cette manifestation qui emporte occupation du domaine public, donc paiement d'une redevance, certaines associations souhaitent poursuivre ou reconduire les actions engagées les années précédentes, en demandant une participation financière de la Ville de Besançon à leur budget de fonctionnement.

I - Intégration de producteurs bio dans le marché du mardi

S'inscrivant dans une démarche de mutualisation des actions et de renforcement des marchés de plein air, la Ville de Besançon et le Syndicat des Marchés de France ne souhaitent pas organiser de marchés à thème, mais plutôt intégrer ces thèmes dans les marchés.

C'est pourquoi, après avis favorable de la commission paritaire des foires et marchés, la Ville a autorisé en 2007 et 2008, l'intégration de producteurs Bio dans certains marchés de plein air du samedi matin, la tenue de cet événement venant en appoint du marché du samedi renforçant ainsi son attractivité et plus généralement celle du centre-ville.

Après avis favorable de la commission paritaire des foires et marchés, il est proposé qu'en 2009, cette action se déroule les premiers mardis de chaque mois jusqu'au mardi 6 octobre 2009.

L'association Inter Bio sera partenaire du service Foires et Marchés pour réaliser cette intégration des producteurs bio et la rendre pérenne, en conformité avec les objectifs de l'Agenda 21 de la Ville de Besançon.

Outre cette manifestation, certaines associations ou groupements professionnels souhaitent poursuivre leurs actions et demandent un soutien de la Ville de Besançon.

II - Associations ou groupements pour lesquels le soutien de la Ville est demandé

Les associations d'artisans ou de commerçants ou de groupement interprofessionnel qui sollicitent un apport financier de la Ville de Besançon ont déjà bénéficié de son soutien lors des précédentes années et souhaitent la reconduction de celui-ci pour poursuivre leurs actions en 2009 et les pérenniser. Il s'agit de Commerce et Artisanat aux Chaprais pour la course cycliste, le Troc et les animations de Noël (9 000 €), Métiers d'Art en Franche-Comté pour l'organisation du Marché de potiers (4 000 €), Association des Commerçants de Châteaufarine pour ses trois opérations de communication et de promotion sur l'aire régionale (12 000 €), Interbio Franche-Comté pour l'intégration de producteurs bio dans les marchés du mardi et l'organisation du printemps du Bio (2 500 €), l'Office de Commerce en application de la délibération du 14 juin 2007 (8 000 €), l'Association des Commerçants de Saint-Claude pour la braderie du quartier de Saint-Claude (4 000 €).

En cas d'accord, ces sommes seront prélevées au chapitre 65.91/6574 CS 30200.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer :

- sur le projet d'intégration mensuelle des producteurs bio au sein du marché de plein air du mardi, place de la Révolution

- sur l'attribution aux associations ou groupements des subventions ci-dessus évoquées.

«**M. Nicolas GUILLEMET** : Notre participation à l'Association des Commerçants de Châteaufarine n'est pas aux yeux du groupe Verts une subvention comme les autres. C'est la première fois que la Ville de Besançon va financer une opération de communication pour Châteaufarine et cela nous semble en contradiction avec le travail actuellement mené à l'Agglomération sur la réduction de l'affichage publicitaire et la mise en place de règlements locaux de publicité. Nous allons avec de l'argent public financer la publicité d'une association qui regroupe les plus grandes enseignes et certainement les plus rentables de notre région. Notre première interrogation est simple : cette association a-t-elle réellement besoin de fonds publics et si oui il nous semblait que la Ville finançait déjà l'Office de Commerce qui devait mettre en place ce genre d'action.

Par ailleurs, souhaitons-nous promouvoir ce type de consommation qui engendre des déplacements importants et donc des émissions de gaz à effet de serre ? Il nous semble que notre Ville doit préférer promouvoir le commerce de proximité et lui consacrer ces sommes afin de sensibiliser les consommateurs. Notre responsabilité est de donner des alternatives et non pas de promouvoir ce type de consommation. Le groupe Verts demande donc une disjonction de cette subvention afin de voter contre sur ce point uniquement.

M. LE MAIRE : On ne va pas comme cela séparer tous les dossiers en petits bouts. Vous pouvez vous abstenir si vous le souhaitez globalement.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, dans la mesure où en Commission Commerce on a il y a quelques mois abordé cette question, je voudrais profiter de ce point-là pour vous interroger sur la mise en place du droit de préemption urbain à visée commerciale sur la Ville de Besançon. Cela a été ensuite mis de côté dans l'attente d'évolution du projet. Une commission a été réunie en urgence il y a quelques jours, où je n'ai pu me rendre, pour que cette question passe aujourd'hui au Conseil et en définitive elle n'est pas inscrite à l'ordre du jour de cette séance. Donc je voudrais savoir où vous en êtes pour ce qui est de la mise en place du droit de préemption urbain.

M. LE MAIRE : Je vais vous dire où nous en sommes très précisément. Le droit de préemption pour les fonds de commerce, ce n'est pas contre les commerçants mais c'est pour préserver le commerce en centre-ville, pour éviter que le centre-ville ne comporte plus que des banques ou de la restauration rapide, des fast-food ou des bureaux d'assurance. Nous avons des contacts avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Association des Commerçants et nous étudions actuellement un problème juridique, à savoir est-ce qu'il faut mettre des critères ou pas. Je ne souhaite pas faire passer le dossier en force, parce qu'on peut se passer de l'avis de la Chambre de Commerce. J'ai d'excellents rapports avec Jean-Louis DABROWSKY, Jacques MARIOT le voit aussi fréquemment, mon Directeur Général, mes collaborateurs travaillent avec François MAZIERE. On est dans une direction qui satisfera tout le monde, donc cette question sera présentée au prochain Conseil Municipal en disant dès maintenant que pour moi il ne s'agit pas de pénaliser le commerce mais au contraire de le protéger. Je peux vous donner deux exemples : celui d'un fonds acheté à ma demande par la SAIEMB et réservé pour une boulangerie à Planoise. M. COSTILLE va donc ouvrir une boulangerie de grande qualité d'ailleurs sur la Place Cassin. Deuxième exemple : nous avons racheté les locaux de TIREP à Battant pour là aussi permettre à un commerce «les jeux de la Comté» de venir s'implanter là !

J'ai expliqué aux commerçants qui, je crois, l'ont compris, qu'on ne va pas préempter sur l'ensemble des fonds de commerce au centre-ville. Nous voulons seulement éviter que des endroits stratégiques ne deviennent des lieux achetés hors de prix par des assurances ou de la restauration rapide ou des banques comme cela s'est fait en divers lieux. Ce que je souhaite, vous connaissez mon pragmatisme et mon sens du consensus, c'est qu'on trouve une solution. Je pense que c'est en bonne voie. Après chacun prend ses responsabilités parce que c'est vrai que la défense du commerce au centre-ville est quelque chose d'essentiel pour le Maire et son équipe mais je répète qu'il ne faut pas opposer l'un et l'autre. On ne peut pas par ailleurs me demander pourquoi il n'y a pas d'Ikéo à Besançon alors qu'on a expliqué à maintes reprises qu'il faut un bassin d'un million à un million et demi pour qu'un Ikéo s'installe, ou me dire pourquoi à Dijon ils ont un plus grand ceci ou un plus grand cela, et lorsqu'on développe un peu le commerce de périphérie, dire «halte-là, halte-là, halte-là». Dans une ville, on a besoin d'un commerce de centre-ville qui est un commerce dynamique et c'est pour cela que nous nous

battons pour l'Ilot Pasteur, ça avance à la vitesse de l'escargot et encore un escargot très fatigué et d'un commerce de périphérie pour lesquels nous nous battons aussi. Ce n'est pas moi qui ai créé le centre de Valentin. En lui rendant hommage tout à l'heure, j'ai dit que c'était une idée de feu notre ami JACQUEMIN, à l'époque Président de la Chambre de Commerce, n'oubliez pas que Valentin a été créé par la Chambre de Commerce et d'Industrie avec raison je pense car toute l'offre qu'il y a en périphérie ne pourrait pas être au centre-ville et les gens partiraient acheter à l'extérieur. Donc notre politique est une politique d'équilibre. On doit avoir un centre-ville dynamique avec des enseignes dynamiques, on doit aider le commerce au centre-ville. On a mis en place un certain nombre de dispositifs en matière de parkings pour favoriser la venue des Bisontins au centre-ville ; on a été un peu critiqués, pas trop d'ailleurs, sur les zones visites à Chamars. On a besoin d'un commerce de centre-ville dynamique mais on a aussi besoin en périphérie de grandes surfaces. D'ailleurs je constate que celles et ceux qui veulent libéraliser l'implantation des commerces dans les périphéries ne sont pas vraiment celles et ceux qui nous sont proches politiquement.

Jacques MARIOT répondra à l'observation de notre ami Nicolas.

M. Jean ROSSELOT : C'est encore dans l'opposition !

M. LE MAIRE : Nicolas n'est pas dans l'opposition. Cela vous réjouirait certainement mais nous travaillons très bien ensemble. C'est un jeune et brillant vice-président de l'Agglomération, donc il n'y a pas de souci par rapport à cela. M. ROSSELOT est quand même habile, il aime bien opposer les uns aux autres.

Mme Françoise BRANGET : Je voudrais réagir un petit peu sur l'urbanisme commercial puisque la création de Valentin c'était quand même bien avant Châteaufarine, il n'existait alors pratiquement aucune grande zone.

M. LE MAIRE : Non ce n'était pas avant Châteaufarine, Madame.

Mme Françoise BRANGET : La zone de Châteaufarine a explosé après que Valentin ait trouvé sa vitesse de croisière. Mais c'est vrai que Mammouth existe depuis déjà 30 ans, on est d'accord, c'était bien avant Carrefour tout cela mais ceci dit cette zone avait peut-être une opportunité et je ne souhaite pas opposer les zones commerciales. Mais mon souci c'est que depuis quelques années on a suffisamment développé de zones en périphérie puisque pour 3 m² ouverts en périphérie il n'y en a qu'un seul au centre-ville et lors de la création du droit de préemption, la CCI et les associations de commerçants ont émis un certain nombre de réserves. Je suis contente de vous entendre dire que vous allez essayer de trouver un consensus avec eux pour justement pouvoir préempter peut-être pas tout et n'importe quoi bien évidemment. Je voulais donc vous demander comment vous allez préempter et quels critères de choix d'un candidat vous envisagez pour un commerce qui sera préempté par la Ville. Vous avez déjà deux candidats pour la TIREP et pour la place Cassin, mais au-delà de cela comment voyez-vous le problème d'un commerçant potentiel qui souhaite investir dans un commerce préempté et qui doit être aussi je ne veux pas dire locomotive, mais pouvoir redynamiser, revitaliser tout un quartier, il faut qu'il ait aussi suffisamment d'attraits pour satisfaire à la fois les autres commerçants et qu'il puisse avoir une activité...

M. LE MAIRE : J'ai envie de vous renvoyer au Conseil Municipal où cette question sera présentée.

Mme Françoise BRANGET : On en discutera donc à ce moment-là.

M. LE MAIRE : J'étais encore samedi matin à 8 h 30 avec François MAZIERE pour parler de ce dossier. La difficulté actuellement c'est qu'il faut qu'il y ait des critères et nous pensons nous que les insérer dans la délibération peut la fragiliser. Donc c'est un problème juridique. Comment va-t-on travailler là-dessus ? Si un boulanger vend à un boulanger il n'y a pas de souci, si un boulanger vend à un épicier il n'y a pas de souci, si un marchand de fringues vend à un autre marchand de fringues il n'y a pas de souci mais si demain un commerce important est vendu à une banque par exemple ou une restauration rapide supplémentaire, on se posera la question et à ce moment-là on verra, on en discutera avec la Chambre de Commerce.

Mme Françoise BRANGET : C'est l'objectif de la loi de toute façon.

M. LE MAIRE : Je ne comprends d'ailleurs pas les craintes de certains puisqu'en fait nous ne faisons qu'appliquer une loi que par ailleurs vous avez dû voter.

Mme Françoise BRANGET : Non justement.

M. LE MAIRE : Vous ne l'avez pas votée ? Enfin vos amis en tout cas.

Mme Françoise BRANGET : Peut-être mais je suis très sensible aux réserves évoquées par les commerçants et ce sera intéressant de voir ce qui va se passer le mois prochain.

M. LE MAIRE : En tout cas nous ne faisons qu'appliquer une loi et un certain nombre de grandes villes très socialisantes comme Bordeaux par exemple l'ont voté sans aucune difficulté, sans aucun critère.

Mme Françoise BRANGET : Je sais bien, ça rend service à l'ensemble des maires, à l'ensemble des communes, on est d'accord.

M. LE MAIRE : On en reparlera le 11 juin.

M. Jacques MARIOT : Je vais dire que ce rapport répond à un paradoxe, le paradoxe du manque de notoriété de la Ville, manque d'ambition, manque de communication, manque de rayonnement. Eh bien je peux vous dire qu'à partir de différents éléments, à l'instar de la culture et du sport, l'économie du tourisme on en a parlé tout à l'heure, il nous faut largement communiquer pour être attractifs. Etre attractif pour l'Association des Commerçants de Châteaufarine qui représente 100 000 m² c'est communiquer sur trois périodes : fête des mères, en novembre et à Noël en 4x3 sur toute la zone de chalandises qui est en gros la zone de chalandises de la Franche-Comté, c'est-à-dire communiquer sur 150 panneaux sur Pontarlier, sur Montbéliard, sur Vesoul, sur Lons, sur Dole, voilà l'objectif et l'ambition de l'Association de Châteaufarine, tout cela pour assurer son rayonnement et montrer la diversité des différents commerces, des enseignes qui sont présentes.

Le deuxième élément qu'il faut prendre en compte c'est que cette communication de Châteaufarine est complémentaire à celle de l'Office de Commerce. Edouard SASSARD le sait bien, à l'Office de Commerce nous avons trois moments de communication, au printemps, nous sommes actuellement dedans, une en septembre, une à Noël, ce qui fait donc six campagnes de communication pour montrer, expliquer sur la zone de chalandises l'attractivité du commerce bisontin comme on vante l'attractivité sportive ou l'attractivité touristique de Besançon.

Troisième élément qu'il faut bien comprendre, c'est que sur Besançon nous sommes attaqués et je suis vraiment trivial en le disant, par la zone commerciale de Dijon que tout le monde connaît qui s'appelle la Toison d'Or, qui ne représente que 60 000 m² de commerces alors que nous en avons 100 000, et qui communique sur Besançon. Je pense que tout le monde s'en est rendu compte et en tant qu'Adjoint au Commerce, je dis avec les hommes et les femmes du conseil d'administration de l'Office de Commerce, qu'il faut qu'on soit aussi offensifs et capables d'attaquer Dijon et c'est ce que nous allons faire au mois de décembre sur notre marché de Noël qui aujourd'hui rassemble 95 chalets alors qu'à Dijon il n'y a que 8 à 10 chalets sur le marché de Noël. J'ajouterai que l'Association des Commerçants de Châteaufarine a créé un logo spécifique à l'Association, qu'elle développe un portail Internet et que les 50 enseignes qui sont dans l'Association sont mises en ligne actuellement.

Et je termine en disant que quand le commerce bisontin rayonne sur la zone de chalandises, c'est Besançon qui gagne.

M. LE MAIRE : Bravo ! Mais, avant de passer la parole aux autres intervenants, je crois qu'il faut arrêter ces guerres entre Belfort, Montbéliard, Besançon, Vesoul, Dole et compagnie, il faut arrêter les guerres entre le commerce de périphérie et le commerce de centre-ville. Mais tu as raison Jacques, on est attaqué par la Toison d'Or et on ne va pas quand même, pour reprendre l'excellent mot de Jean-François

GIRARD, se «laisser tondre» par la Toison d'Or. Je rappelle quand même que la zone de Châteaufarine, c'est au moins un millier d'emplois, ce qui rapporte des millions de taxe professionnelle. Mais c'est vrai que le centre-ville c'est aussi beaucoup d'emplois. Et moi je plaide pour un équilibre. N'oubliez pas un seul instant qu'on puisse être la seule ville gauloise où il n'y aurait qu'un centre-ville commerçant et qu'il n'y aurait rien en périphérie. Ce n'est pas possible cela, donc essayons de trouver des complémentarités. Demandons comme nous l'avons fait par exemple à Carrefour, à Casino que dans leurs zones commerciales il y ait de nouvelles implantations, qui ne soient pas des commerces du centre-ville qui s'y installent. J'ai d'ailleurs un engagement signé de Carrefour qui va dans ce sens. Je demande aussi à ces grands groupes de maintenir du commerce de proximité dans d'autres secteurs parce que Carrefour par exemple c'est le groupe ED. C'est cela mais on ne peut pas vivre comme ça tout seul dans un monde comme si le commerce en périphérie n'existait pas. Pour ma part, je ne suis pas un grand adepte des grandes surfaces le samedi après-midi mais elles existent.

M. Edouard SASSARD : Je pense qu'au même titre que pour l'Office du Tourisme, on est à un moment crucial sur l'évolution du commerce bisontin de centre-ville et de périphérie. Je pense qu'il serait bien, comme pour l'Office du Tourisme où en octobre un projet nous sera présenté, qu'en juin au moment de débattre du droit de préemption on évoque le freepass. Vous aviez parlé en décembre d'un bilan. Je pense que ce serait la bonne période en juin de faire un bilan sur le droit de préemption, que vous nous l'expliquiez, puis sur le freepass et sur l'aide aux commerçants lors de la construction du tramway, il y a aussi une grosse attente de leur part. C'est une idée je pense qui pourrait englober la totalité des craintes des Bisontins et des commerçants spécialement si vous arriviez à nous faire un point sur le commerce bisontin.

M. LE MAIRE : Je vais lancer un appel ce soir, il faut qu'un certain nombre de commerçants arrêtent d'avoir peur qu'on ne les aime pas. Ma mère était mercière au 46 rue de Dole, elle a d'ailleurs vendu son magasin à une dame qui s'appelait Mme JEGO qui est la mère de M. Yves JEGO très connu dans le monde politique. On était à un moment à l'Assemblée deux fils de mercière de la rue de Dole, lui a fait un autre parcours que moi. Alors les commerçants on les aime, qu'ils arrêtent d'avoir peur.

Mme Françoise BRANGET : Ces merceries n'existent plus comme beaucoup d'autres.

M. LE MAIRE : Eh non ça n'existe plus, il y a beaucoup moins de maréchaux-ferrants aussi, les métiers changent chère Madame. J'en reviens à l'essentiel. Donc concernant le droit de préemption nous en parlerons au mois de juin, nous sommes prêts. Quant au freepass j'en ai reparlé encore à la Chambre de Commerce et je vais en reparler à l'Association des Commerçants car je ne suis pas satisfait du fonctionnement du freepass actuellement. Trop de personnes me disent qu'il faut dépenser 50 € pour l'avoir et on n'en donne pas suffisamment. Le principe est bon, mais je veux connaître le fonctionnement du freepass. Je rappelle que c'est quand même un coût important, plus de 60 000 € pour la Ville. Si vous y rajoutez la sponsorship de Ginko et d'autres organismes cela représente beaucoup d'argent. Donc nous devons nous poser la question : faut-il conserver le freepass ou faut-il investir cet argent-là ailleurs ? Mais sur cette question, nous ne sommes pas prêts pour l'instant.

Quant au tramway, faisons les choses dans l'ordre. On vient d'avoir, vous le savez, un accord de subvention pour 30,1 M€. Désormais nous allons lancer les appels d'offres pour la maîtrise, pour toute la technique, pour le matériel roulant. Nous allons ensuite au mois d'octobre voir si les propositions ne dépassent pas l'enveloppe déterminée. Je ne vais pas parce que vous me le reprochiez, mobiliser tout le monde pour m'apercevoir ensuite qu'il y a des difficultés de financement. J'attends d'être sûr pour effectivement aller plus loin. C'est pour cela que vous savez d'ailleurs que l'ensemble des marchés sont faits de telle façon que s'il y avait une impossibilité financière, je m'y suis engagé à l'Agglomération, nous pourrions toujours revenir en arrière. Les commerçants le savent parce que je le leur ai dit, parce que Jacques MARIOT le leur a dit, parce que Jean-Claude ROY qui les a encore rencontrés avant-hier le leur a dit. Ce n'est pas parce qu'on ne met pas cela sur Facebook qu'on ne fait rien. Donc on les a rencontrés, Jacques les a rencontrés, Nicole aussi, ils savent qu'on travaille, ils savent qu'il y a un fonds d'indemnisation de 3 M€ qui sera mis en place et ils savent qu'ils seront associés à cela. Ils savent que nous ferons les travaux progressivement en tenant compte des impératifs commerciaux. On ne va pas faire la Grande Rue pendant la période de Noël, pendant la rentrée des classes, tout cela ils le savent.

Alors ce n'est pas la peine de faire monter la peur, je ne dis pas d'ailleurs que vous le faites. Je suis heureux que la presse soit là, elle relayera cette information. Tout cela est prévu mais chaque chose en son temps et on en parlera le moment venu. Pour terminer sur la politique commerciale, retenez bien cela, au niveau local, municipal, d'agglomération c'est l'équilibre, l'équilibre Est-Ouest, Nord-Sud pour le développement de l'agglomération et l'équilibre centre-ville/périphérie.

M. Jacques MARIOT : On a eu une réunion très constructive mardi matin avec les commerçants pour leur présenter un petit peu le projet et la deuxième chose que je voulais dire depuis que la loi LNE a été votée, mais pas par Mme BRANGET, le pouvoir des élus en matière de choix des enseignes a largement diminué. Pour faire court, autrefois on va dire que nous, Ville de Besançon avec le Président de l'Agglomération nous avons deux voix sur six, aujourd'hui on a une voix sur douze et que voit-on apparaître malheureusement depuis que le seuil des mètres carrés notamment sur l'alimentaire a été remonté de 300 à 1 000 m² ? On voit exploser partout en périphérie un de ces harddiscounters allemands qui viennent complètement polluer le commerce local. Et moi je pense qu'on n'achètera pas de frigo, on ne mangera pas deux fois plus parce qu'on met des mètres carrés d'alimentaires en supplément. Et je pense que les conséquences de la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie) sont relativement graves sous cet aspect-là.

M. LE MAIRE : On ne peut la reprocher à Mme BRANGET puisqu'elle ne l'a pas votée.

M. Edouard SASSARD : Je ne parle pas seulement des commerçants, je parle des usagers du commerce du centre-ville, c'est : quel dispositif remplacera le freepass si jamais l'idée est abandonnée, c'est aussi une prospective.

M. LE MAIRE : Pour l'instant on n'a pas dit qu'on l'abandonnait, Monsieur SASSARD. Mais avec un peu d'expérience quand même, j'essaie de voir les choses, de prendre le temps ; on a le sentiment que le dispositif ne fonctionne pas bien, il faut s'en assurer. Les commerçants aussi ont ce sentiment. On ne va pas aller trop vite. J'écoute les gens, je lis les articles de presse et c'est vrai que je pense très honnêtement qu'un freepass qui coûte 0,25 € à un commerçant pour 50 € d'achat, on doit en distribuer plus. Si éventuellement ça ne va pas, si on n'est pas compris, on reviendra là-dessus et on mettra autre chose en place mais on n'a pas dit pour l'instant qu'on allait arrêter ce dispositif.

Mme Françoise BRANGET : Je souhaiterais quand même réagir parce qu'on fait la charge lourde sur la LME que par ailleurs je n'ai pas votée certes et, si ça vous intéresse je vous expliquerai pourquoi...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas la charge lourde contre vous.

Mme Françoise BRANGET : Non pas du tout mais contre la LME. Je dis quand même qu'à Besançon le déséquilibre existait avant le vote de cette loi puisque même les mètres carrés qui viennent d'ouvrir ont été programmés avant le vote de la loi. Donc le déséquilibre existait déjà depuis un certain nombre d'années et même si aujourd'hui les élus ne vont peut-être pas faire partie des nouveaux CDAC, on n'a pas empêché ce déséquilibre ces dernières années. Et ce qui existe actuellement, je l'ai rappelé tout à l'heure, un mètre carré en centre-ville, trois mètres carrés en périphérie, ça date d'avant la LME. Alors, que la LME puisse aggraver le déséquilibre certainement, c'est une des raisons pour lesquelles je ne l'ai pas votée mais ce n'est pas l'essentiel, ça concernait surtout l'urbanisme effectivement commercial mais le mal est fait. Vous parlez du commerce que votre maman avait rue de Dole, on peut regretter que les commerces rue de Dole aient disparu, les commerces à Velotte disparaissent, les commerces du centre-ville disparaissent, les commerces de Battant, vous connaissez le désastre à Battant, donc de toute façon on peut quand même s'inquiéter un peu de...

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas le désastre à Battant.

Mme Françoise BRANGET : Ce n'est pas terrible quand même. Vous avez une étude qui a émis certaines conclusions, le commerce de centre-ville ne se porte pas très bien, ce n'est pas l'objet du débat ce soir, mais ceci dit, je ne veux pas que l'on dise aujourd'hui que c'est la LME qui a créé des difficultés...

M. LE MAIRE : On n'a pas dit cela.

Mme Françoise BRANGET : ...et qui crée des mètres carrés supplémentaires en périphérie. C'est tout, c'était un petit point de précision.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, on n'a pas dit cela, M. MARIOT a dit que cela avait aggravé la situation. Je voudrais que vraiment on sorte de ce type de débat, qu'on arrête d'opposer je vous le répète commerce périphérie et centre-ville, qu'on essaie plutôt de trouver des moyens pour aller de l'avant, trouver des solutions. Les solutions existent. Quand vous dites que c'est une catastrophe à Battant, demain dans un organe de presse peu importe lequel, on lit : c'est le désastre à Battant. Premièrement c'est faux, il y a des difficultés mais ce n'est pas le désastre à Battant. Croyez-vous qu'une personne qui veut faire ses courses, quand elle lit dans la presse c'est le désastre à Battant, va avoir envie d'y aller ? Croyez-vous qu'un commerçant qui souhaite s'établir va y aller ? Il faut arrêter de dire que les choses ne vont pas. Jacques le disait à l'instant, il y a un commerce libre à Battant, on a trois demandes, il y a des difficultés à Battant, c'est vrai mais le nombre de commerces vacants a diminué par rapport à il y a deux ou trois ans. Jacques vous a déjà expliqué à plusieurs reprises que sur une trentaine de commerces, il y en avait une dizaine qui étaient mutables parce que certains étaient des réserves, pour d'autres les propriétaires ne voulaient pas les louer et d'autres les gardaient pour des temps meilleurs. C'est aussi le droit à la propriété parce que si on avait un droit pour acheter des fonds de commerce qui sont inoccupés, vous seriez les premiers à lever les bras au ciel en disant que cela porte atteinte à la propriété. Il y a à Battant à peu près une dizaine de commerces qui roulent, qui circulent. Je constate qu'à Battant on vient d'établir les Jeux de la Comté, un grand chocolatier vient de s'y installer également, je vous demande d'aller voir ce qu'il fait, des bouquets de fleurs en chocolat, d'autres magasins de qualité sont en train de s'y établir. La différence entre vous et moi Madame BRANGET, entre autres, c'est que vous dites «c'est le désastre à Battant» et moi je dis «Battant est en train de changer». C'est cela la différence ; moi je regarde le côté de la bouteille à moitié pleine, pas le côté de la bouteille à moitié vide. Je ne nie pas qu'il y a des difficultés mais je dis que ça change. Un fourreur a fermé son établissement ; nous sommes en liaison avec ses enfants et son épouse pour voir ce que nous allons faire de ce commerce. Je souhaiterais même y ramener un service public.

Mme Françoise BRANGET : Est-ce que ça génère de l'activité ?

M. LE MAIRE : Oui et savez-vous de quoi se plaignent les commerçants de Battant ?

Mme Françoise BRANGET : Que les syndicats aient déménagé.

M. LE MAIRE : Exactement, parce que les syndicats généraient beaucoup d'activité, beaucoup de venues dans les services. Imaginez que demain il y ait un service public qui attire des centaines de personnes par jour là-bas, ça serait dynamique.

M. Cyril DEVESA : Je souhaitais simplement souligner que nous n'avons en aucun cas dans l'intervention de Nicolas fait une opposition simpliste entre les commerces du centre-ville et la périphérie et que nous sommes bien conscients d'un nécessaire équilibre. Simplement son intervention portait vraiment sur la destination de cette subvention, à savoir de la publicité. On en était un peu surpris et pour preuve c'est que dans ce rapport il existe également des aides notamment pour les Chaprais mais qui organisent des activités comme le tour cycliste ou le troc des Chaprais et c'est davantage sur la destination de cette subvention qu'intervenait Nicolas et c'est pour cela aussi qu'on avait demandé que ce soit dissocié.

M. LE MAIRE : Je veux bien la disjoindre pour vous être agréable mais on ne va pas faire cela à chaque fois dans les rapports. C'est mon jour de bonté !

M. Benoît CYPRIANI : Je veux juste rajouter que dans le même rapport, cela ne vous a pas échappé, il y avait un projet qui nous était très cher, c'est l'introduction de producteurs bio dans le marché du mardi, ce qui explique notre demande de dissocier.

M. LE MAIRE : On va donc dissocier».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, à la demande du groupe des Verts, le Conseil Municipal a procédé à un vote dissocié.

Il s'est prononcé :

- à la majorité des suffrages exprimés (10 contre : groupe Verts : M. ALAUZET, Mme PRESSE, M. CYPRIANI, M. DEVESA, M. GUILLEMET, Mme TISSIER, Mme HINCELIN, Mme MOUNTASSIR, Mme THIEBAUT, et groupe les Alternatifs : Mme CRABBÉ-DIAWARA) pour l'attribution d'une subvention de 12 000 € à l'Association des Commerçants de Châteaufarine,

- à l'unanimité des suffrages exprimés pour l'attribution des autres subventions.

M. MARIOT, Mme WEINMAN, Mme PANIER et M. SASSARD n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 25 mai 2009.